

# PROJET PEDAGOGIQUE IFAS 2021/2026

Hôpital  
coeur de ville



CENTRE HOSPITALIER  
DE NARBONNE



## SOMMAIRE

I.	PREAMBULE .....	3
II.	LE CONTEXTE D'EVOLUTION DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE .....	4
1.	CONTEXTE SOCIO DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE AUDOIS.....	4
a)	L'offre de soins du territoire audois .....	4
b)	L'offre de formation en santé du territoire Audois .....	5
III.	LE METIER D'AIDE-SOIGNANT.....	6
1.	METIER ET MISSIONS ASSOCIEES.....	6
2.	LE CHAMP D'ACTION DE L'AIDE-SOIGNANT .....	6
a)	Les soins courants dits de « la vie quotidienne » : .....	6
b)	Les soins dits « aigus » : .....	6
IV.	LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANT .....	7
1.	LE REFERENTIEL DE COMPETENCES.....	7
2.	LES INSTANCES REGLEMENTAIRES QUI ACCOMPAGNENT LE PROCESSUS « FORMER » .....	7
3.	VOIES D'ACCES A LA FORMATION.....	7
V.	LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES.....	7
1.	DIMENSION INTERGENERATIONNELLE DU PROJET PEDAGOGIQUE DE L'INSTITUT NARBONNAIS 8	
2.	VALEURS ET POSTURES DES ACTEURS .....	8
a)	Posture du formateur .....	8
b)	Posture de l'élève .....	9
3.	LE PROCESSUS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONALISATION.....	9
a)	L'alternance intégrative.....	9
b)	La progression et l'individualisation des parcours .....	9
4.	LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES.....	10
a)	Les méthodes pédagogiques .....	10
b)	La simulation en santé et nouvelles technologies.....	10
c)	Professionalisation de l'apprenant .....	11
d)	Le suivi pédagogique personnalisé .....	11
VI.	LA FORMATION CLINIQUE .....	11
VII.	LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE .....	11
1.	OBJECTIFS DE CETTE FORMATION .....	11
2.	STRUCTURATION DE LA FORMATION .....	12
3.	ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE.....	12
4.	ORGANISATION DE LA FORMATION CLINIQUE.....	13
5.	LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT.....	13
a)	L'accompagnement Pédagogique Individualisé (API).....	13
b)	Le suivi pédagogique individualisé des apprenants .....	13

c)	Le Port folio : livret de suivi des périodes en milieu professionnel .....	14
VIII.	LE DISPOSITIF D'APPRENTISSAGE .....	15
1.	LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE .....	15
2.	L'IMPACT ATTENDU .....	15
3.	LA REMUNERATION .....	16
4.	LE DISPOSITIF PEDAGOGIQUE.....	16
a)	La formation théorique.....	16
b)	La formation clinique .....	16
c)	Le maître d'apprentissage .....	17
IX.	LE PROCESSUS DE CERTIFICATION .....	17
X.	CONCLUSION .....	18
	LES ANNEXES.....	19
	<i>Annexe 1 : Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant : approche par compétences.....</i>	<i>19</i>
	<i>Annexe 2 : Projet Programmatique .....</i>	<i>20</i>
	<i>Annexe 3 : Planifications de l'alternance.....</i>	<i>25</i>

## I. PREAMBULE

Le projet pédagogique participe à la cohérence du processus de professionnalisation entre les compétences visées, les objectifs de la formation, les principes pédagogiques et les pratiques professionnelles.

L'apprenant, élève à l'Institut de Formation Aide-Soignant (IFAS), est un adulte avec une histoire personnelle, des expériences, une position sociale, des valeurs et des ressources. Ses potentiels, ses aptitudes et sa volonté d'entrer dans une dynamique de changement, lui permettent de développer les compétences professionnelles attendues. Il ne peut qu'être auteur et acteur de son processus d'apprentissage.

S'agissant d'une formation courte, le processus de professionnalisation et l'investissement de la posture professionnelle doit s'enclencher dès le début de l'entrée en formation.

Le développement des capacités à mobiliser les savoirs combinatoires en situations constitue un défi préalable à une construction professionnelle réussie.

La philosophie de la formation se situe dans un courant de pensée humaniste qui met au premier plan de ses préoccupations le développement des qualités essentielles de l'être humain. Elle intègre la singularité de l'élève et sa capacité propre à progresser.

L'équipe pédagogique, en respecte le rythme de chacun et accompagne l'apprenant pour qu'il construise à son rythme son identité professionnelle et acquiert les compétences nécessaires à l'exercice du métier. La relation pédagogique est fondée sur le respect et la confiance mutuelle.

Les principes pédagogiques orientent l'ingénierie de la formation et les moyens mis en œuvre afin de structurer les contenus théoriques et cliniques.

Les principes mobilisés sont :

- ✓ L'alternance :  
Elle n'est pas conçue comme une simple succession de moments théoriques et pratiques mais elle constitue une modalité de formation permettant de s'approcher au plus près de la construction de compétences.
- ✓ La pédagogie différenciée :  
Elle permet la mise en place de groupes constitués en fonction des difficultés des apprenants pour répondre à leurs besoins.
- ✓ La posture réflexive :  
Elle permet de comprendre la liaison entre savoirs et actions.

Par ailleurs, la direction du Centre Hospitalier de Narbonne s'est engagée dans un projet de reconstruction de l'Institut soutenu par la région et les collectivités locales. Son implantation dans un pôle santé, où se retrouveront la gérontologie et la pédopsychiatrie, inscrit ce projet dans une dimension intergénérationnelle favorisant les interactions sociales des populations du pôle mais aussi des entreprises locales et services en proximité. Cette structure moderne sera dotée entre autre d'un « mini secteur » de soins afin de plonger les apprenants dans un contexte proche de la réalité clinique dans le cadre des séances de simulations en santé au service des apprenants des IFAS (Instituts de Formation Aides-Soignants) des Centres Hospitaliers de Narbonne et de Lézignan-Corbières.

## II. LE CONTEXTE D'ÉVOLUTION DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

La formation d'aide-soignant a subi une transformation à travers un nouveau référentiel en 2005. Le constat de manque d'attractivité du métier et le besoin de faire encore évoluer les compétences permet de mieux répondre aux besoins de la population soignée et de porter un autre regard sur l'exercice professionnel. C'est dans ce contexte que la réingénierie de la formation aide-soignante voit le jour encadrée par l'arrêté du 10 Juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant qui s'applique dès septembre 2021.

Cette démarche s'inscrit dans la stratégie de transformation du système de santé (STSS en 2018) et s'explique par le contexte suivant :

- des textes qui amorcent le changement mais qui restent insuffisants (arrêté du 22 octobre 2005)
- une réflexion engagée depuis plusieurs années (2017)
- la nécessité de répondre à un besoin d'évolution des compétences au regard :
  - de la pénurie de soignants toutes catégories confondues,
  - de l'augmentation des besoins en santé des populations,
  - d'un enjeu spécifique lié aux populations âgées : le grand âge et l'autonomie (rapport El KHOMRI) pour faire face au défi du vieillissement.

**Ces politiques ont pour objectifs de valoriser l'exercice, de renforcer les compétences, de répondre à la nécessité de décloisonner l'exercice pour rendre le métier plus attractif, reconnu et mieux adapté aux besoins.**

### 1. CONTEXTE SOCIO DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE AUDOIS

**Avec 370 000 habitants en 2018 et une superficie de 6139 Km<sup>2</sup>, l'Aude est le 62<sup>ème</sup> département de France.**

**Le grand Narbonne représente 130 390 habitants (2018).**

**22,2% de la population a moins de 20 ans et 31% a plus de 60 ans, et 23% plus de 65 ans. La région montre un indice de vieillissement supérieur à celui de la France (1 pour l'Aude et 0,72 France entière).**

**La projection attendue dans 10 ans fait état d'un accroissement de toutes les classes d'âge qui démontre l'attractivité de l'Aude. La population des plus de 65 ans évoluerait plus fortement que sur l'ensemble du territoire pour représenter en 2040, 31,7%.**

#### *a) L'offre de soins du territoire audois*

Le territoire Est Audois a une offre de soins variée et conséquente qui nous permet d'envisager une formation clinique de qualité des apprenants de l'institut.

Ces établissements sont des établissements partenaires actifs dans la formation des futurs professionnels de santé.

Sur l'Aude, sont présents :

**Des établissements sanitaires :**

- Le centre Hospitalier de NARBONNE propose une offre de soins complète tant en soins critiques qu'en santé mentale. Toutes les disciplines sont représentées dont un pôle de référence en gérontologie.
- Le Centre Hospitalier de PORT-LA-NOUVELLE
- Le Centre Hospitalier de LEZIGNAN-CORBIERES
- 1 Polyclinique médico-chirurgicale du groupe ELSAN sur le site de Montredon des Corbières
- 1 établissement de santé mentale multi-sites USSAP (Union Sanitaire et Sociale Aude Pyrénées), chargé des prises en charge psychiatriques sur le département, dont 1 Service de Soins Infirmiers / 1 Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (SSIAD/ESA)
- 2 HAD
- Des SSR polyvalents
- .../...

**Des établissements gérontologiques :**

- Unité de Soins de Longue Durée (USLD) : 142 lits
- Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : 1407 lits
- Unités Alzheimer : 125 places
- Hébergement Temporaire : 17 places
- Accueil de jour autonome : 12 places
- Accueil de jour en établissement : 48 places

**5 SSIAD pour une capacité de 273 places.**

*b) L'offre de formation en santé du territoire Audois*

Les instituts de formations paramédicales des Centres Hospitaliers de Narbonne et de Lézignan-Corbières s'inscrivent dans un Groupement de Coopération Sanitaire Occitanie Est (GCS) regroupant 12 Instituts de formations paramédicales. Ce GCS est conventionné avec l'université de Montpellier dans le cadre de la formation d'infirmier diplômé d'Etat.

S'ajoute sur le territoire, un institut de formations paramédicales de Rééducation et d'Insertion Professionnelle, habilité à recevoir des personnes porteuses d'un handicap, situé à Castelnaud-le-Lez.

### III. LE METIER D'AIDE-SOIGNANT

#### 1. METIER ET MISSIONS ASSOCIEES

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne et des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre infirmier, en **collaboration** avec celui-ci et dans le cadre d'**une responsabilité partagée**.

**Trois missions associées :**

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie.
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences.
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

#### 2. LE CHAMP D'ACTION DE L'AIDE-SOIGNANT

Le contexte d'évolution de la formation d'aide-soignant s'explique par une problématique de carence en professionnels de santé, à laquelle s'ajoute une augmentation constante des besoins en santé de la population.

Cette réflexion porte sur l'ensemble des compétences des différents métiers en santé.

La démarche s'inscrit également dans la **nécessité de valoriser le métier d'aide-soignant, de renforcer les compétences** et de **l'importance de décroisonner l'exercice** mis en lumière dans le rapport EL KHOMRI.

#### **Le rôle de l'aide-soignant**

Le rôle de l'aide-soignant est de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice professionnel, l'aide-soignant concourt à deux types de soins :

##### *a) Les soins courants dits de « la vie quotidienne » :*

L'aide-soignant réalise les soins, sous le contrôle de l'IDE, permettant d'assurer la continuité de la vie dans le cadre d'un état de santé stable et durable qui ne varie, ni ne s'interrompt.

Pour qu'un soin soit qualifié de « vie quotidienne », 2 critères cumulatifs sont à respecter :

1. soins initialement réalisables par la personne ou un aidant
2. soins liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

##### *b) Les soins dits « aigus » :*

L'aide-soignant collabore avec l'IDE pour leur réalisation.

Pour qu'un soin soit qualifié « d'aigu », 3 critères cumulatifs sont à respecter :

1. soins réalisables exclusivement par un professionnel de santé
2. soins dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans une équipe pluridisciplinaire
3. soins dispensés durant la phase aigüe d'un état de santé.

## IV. LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

Les IFAS de Narbonne et de Lézignan-Corbières préparant au D.E.A.S. appliquent le programme de formation conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

### 1. LE REFERENTIEL DE COMPETENCES

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de celui-ci, défini par les articles 3 et 5 du décret n° 2002-194 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

L'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins.

L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

### 2. LES INSTANCES REGLEMENTAIRES QUI ACCOMPAGNENT LE PROCESSUS « FORMER »

L'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formations paramédicaux prévoit :

Une Instance Compétente pour le Traitement des Orientations Générales (ICOGI) et trois sous- sections :

- Une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves
- Une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
- Une section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut

### 3. VOIES D'ACCES A LA FORMATION

Les arrêtés du 07 avril 2020 et du 12 avril 2021 légifèrent les voies d'accès à la formation.

## V. LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Le dispositif de formation vise à permettre l'acquisition de compétences professionnelles dans un partenariat engagé enseignant-enseigné. L'élève est acteur de sa formation.

Nous accompagnons les élèves dans la construction de leur identité professionnelle à travers des valeurs portées par le métier de soignant qui structure le « savoir être » en situation tant au sein d'une équipe qu'à l'égard des personnes et familles prises en charge.

## 1. DIMENSION INTERGENERATIONNELLE DU PROJET PEDAGOGIQUE DE L'INSTITUT NARBONNAIS

Dans le cadre du projet de reconstruction de l'institut, une réflexion s'est engagée via un groupe de travail fin 2021 qui intéresse le pôle gérontologie, le pôle de pédopsychiatrie et l'institut de formation narbonnais.

L'objectif est de créer des lieux partagés et d'y associer une dimension de tiers lieux ouvert sur la ville au-delà du soin dans une approche citoyenne.

Il s'agit également de proposer des temps partagés dans le cadre d'actions menées par les différents acteurs à destination des différentes populations.

Les modalités de mise en œuvre seront définies pour la rentrée 2023 lors du déménagement de l'institut tout en restant ouvertes aux initiatives et donc aux changements. Ce projet intéressera également l'IFAS de Lézignan-Corbières.

## 2. VALEURS ET POSTURES DES ACTEURS

Les formateurs accompagnent et orientent l'élève vers la prise de conscience des valeurs portées par l'institut :

- le respect, la tolérance, l'écoute,
- la rigueur,
- l'implication et l'engagement,
- la solidarité,
- l'équité.

Ils l'accompagnent dans l'analyse de sa pratique professionnelle et dans sa progression. La qualité de la relation dépend de l'implication de chacun, le formateur restant évaluateur des acquisitions. Elle est basée sur les principes d'éthique, de confiance et de respect mutuel.

Les principes pédagogiques soutenus par nos deux IFAS, structurent l'activité des formateurs et orientent les stratégies pédagogiques afin de mieux accompagner le développement de compétences attendues du futur professionnel aide-soignant.

Ils sont basés sur des principes d'intégration, d'interaction, d'individualisation et de responsabilisation qui déterminent la posture des acteurs.

### *a) Posture du formateur*

Dans une approche par compétences, la posture du formateur est à la fois réflexive, apprenante et motivante. Le formateur est le référent pédagogique. Il accompagne l'élève dans son processus de professionnalisation et l'amène à analyser sa pratique professionnelle par une démarche réflexive grâce à différentes méthodes pédagogiques.

### *b) Posture de l'élève*

Le modèle pédagogique retenu par le référentiel de formation est le modèle socio-constructiviste ce qui induit que l'élève est acteur dans la construction de son savoir et de sa pratique professionnelle. L'élève est invité à développer une posture centrée sur l'échange, l'ouverture d'esprit et l'entraide.

## 3. LE PROCESSUS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONALISATION

Chaque élève progresse à son rythme d'où un intérêt porté à une approche permettant une flexibilité d'accès aux contenus, la finalité étant l'acquisition de l'ensemble des compétences à la fin du parcours de formation.

### *a) L'alternance intégrative*

L'organisation de la formation est basée sur un principe d'interaction entre des situations cliniques formatives et des situations de soins vécues en stage.

La formation en alternance favorise la professionnalisation et vise à :

- acquérir des attitudes professionnelles : accueil, attention aux besoins et aux habitudes de la personne et respect de ses choix
- développer la capacité à travailler en collaboration avec l'infirmier dans une équipe pluridisciplinaire
- analyser les situations professionnelles
- développer des capacités d'initiative et d'anticipation
- questionner sa pratique
- approfondir les connaissances théoriques actualisées
- construire son projet professionnel dans un processus de formation tout au long de la vie et contribuer aux évolutions du métier.

### *b) La progression et l'individualisation des parcours*

La formation est basée sur une progression dans l'acquisition des compétences et par la complexification des situations de vie et de soins proposées tout au long du parcours de formation.

Le programme de formation découpé en blocs de compétences permet également d'aménager des parcours professionnels individualisés (cursus partiels).

Cependant le candidat qui suit un parcours allégé reste évalué sur l'ensemble du bloc de compétences dans les modalités prévues pour ce bloc dans sa globalité dans le respect du cadre réglementaire.

Cette évaluation permet ainsi, d'apprécier si le candidat est capable de mobiliser les connaissances dans une situation relevant du métier visé par la formation.

#### 4. LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES

##### La compétence

Pour LE BOTERF (2000) :

«Les compétences sont les résultantes de trois facteurs :

- le savoir agir qui « suppose de savoir combiner et mobiliser des ressources pertinentes »,
- le vouloir agir qui se réfère à la motivation de l'individu et au contexte plus ou moins incitatif,
- le pouvoir agir qui "renvoie à l'existence d'un contexte, d'une organisation de travail, de choix de management, de conditions sociales qui rendent possibles et légitimes la prise de responsabilité et la prise de risques de l'individu» ».

##### *a) Les méthodes pédagogiques*

De multiples méthodes pédagogiques viennent soutenir le développement de compétences des élèves : travaux dirigés, travaux de groupe, jeux de rôle, apprentissages gestuels et pratiques par simulation, débats, analyses de situations...

Elles doivent être adaptées aux objectifs posés et aux savoirs questionnés de l'apprenant afin de favoriser la construction et l'appropriation des savoirs en vue de l'apprentissage du métier d'aide-soignant.

##### *b) La simulation en santé et nouvelles technologies*

La simulation en santé s'appuie sur la reproduction d'un environnement de soins. Le terme simulation en santé correspond à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soin, dans le but d'enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et de répéter des processus, des concepts médicaux ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels». (111<sup>ème</sup> congrès Chambre des représentants USA (2009) in Granry 2012. p 7).

Les instituts sont dotés de salles de travaux pratiques équipées de mannequins de basse et de moyenne fidélité permettant de simuler les situations au plus proche de la réalité de terrain. Les situations sont exploitées dans le cadre de débriefings en en faisant des « situations apprenantes » favorisant l'intelligence collective, l'interaction et la réflexivité. **De nombreux autres moyens pédagogiques dont nos deux instituts sont dotés, permettent d'enrichir les méthodes d'apprentissage par simulation :** jeux de rôles, simulateur de vieillissement, simulateur d'alcoolémie...

L'introduction des Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication (NTCI) dans les méthodes pédagogiques est un challenge à relever pour nos IFAS dans les années à venir. Ces méthodes pédagogiques numériques sont utilisées pour l'appropriation de connaissances autour de nouvelles technologies d'enseignement. Par ailleurs le nouveau référentiel invite à promouvoir la pratique simulée.

### *c) Professionnalisation de l'apprenant*

«La professionnalisation est le fait d'accroître ses compétences et de passer d'un statut d'amateur à un statut de professionnel, avec ce que le mot professionnel suggère de compétences et de sérieux dans la pratique. L'ensemble de ces compétences et de ces savoirs utilisés dans l'action constitue sa professionnalisation, c'est à dire un savoir et une déontologie». ABADALLEA (1994)

### *d) Le suivi pédagogique personnalisé*

Il est basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'élève (autonomie, responsabilisation). Il permet à l'élève de mesurer sa progression.

## VI. LA FORMATION CLINIQUE

Le territoire Est Audois donne accès à de nombreux terrains de stage dans toutes les dimensions curatives et préventives et de réadaptation attendues dans la prise en charge des personnes ; soins de courtes durées (MCO), soins de suite et de réadaptation, EHPAD, pratiques libérales, soins à domicile, santé mentale, maisons de santé.....

Les IFAS de Narbonne et de Lézignan-Corbières s'appuient aujourd'hui sur 40 structures partenaires dans l'accompagnement de la formation clinique des apprenants. Notre objectif est d'ouvrir largement les lieux de stage afin de mieux former mais également de participer parallèlement à l'attractivité RH des établissements partenaires du territoire. La diversité des lieux et leur spécificité permettent aux élèves de développer non seulement les compétences requises à l'exercice métier, mais aussi des capacités d'adaptation face aux situations professionnelles rencontrées.

Les liens forts entre les deux instituts permettent une réelle mutualisation des moyens pour favoriser l'accès à la formation clinique. La relocalisation sur le site de la Coupe à Narbonne donnera encore plus d'opportunité de mutualisations des ressources.

## VII. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

### 1. OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

La formation permet de :

- répondre aux besoins de la population en matière de santé afin d'assurer une prise en charge plus adaptée des personnes âgées et de leurs pathologies
- tenir compte des évolutions de l'exercice et revaloriser la profession d'aide-soignante
- développer et consolider les compétences des apprenants au métier d'aide-soignant dans ses différents modes d'exercice.

## 2. STRUCTURATION DE LA FORMATION

La formation est structurée en :

- 5 blocs de compétences en lien avec des domaines d'activités regroupant des activités détaillées dans le référentiel de compétence cadré par l'arrêté du 10 juin 2021
- 12 mois de formation: 22 semaines de stage, 22 semaines de théorie
- Une formation clinique découpée en 4 stages (3 de 5 semaines et 1 de 7 semaines en fin de formation)

Elle intègre un dispositif d'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API).

## 3. ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE

• <b>Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)</b>	<b>35h (dans les trois premiers mois de la formation) applicable à tous les parcours complet et allégés.</b>
• <b>Suivi pédagogique individualisé des apprenants</b>	7h (réparties tout au long de la formation)
• <b>Travaux personnels guidés (TPG)</b>	35 h (réparties au sein des différents modules)
• <b>Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)</b>	147 h
• <b>Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)</b>	21 h
• <b>Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)</b>	77 h
• <b>Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)</b>	182 h
• <b>Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée</b>	35 h
• <b>Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage</b>	70 h
• <b>Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</b>	21 h
• <b>Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</b>	35 h
• <b>Module 9. – Traitement des informations</b>	35 h
• <b>Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques</b>	70 h

#### 4. ORGANISATION DE LA FORMATION CLINIQUE

Elle se découpe en 4 périodes de stage en milieu professionnel :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

#### 5. LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

##### *a) L'accompagnement Pédagogique Individualisé (API)*

Le dispositif d'API compte 35 heures et s'inscrit dans l'ensemble des parcours de formation. Il est mis en place dans les 3 premiers mois de formation.

Au préalable il prévoit des tests de niveaux ainsi qu'une évaluation des capacités méthodologiques, de l'analyse des situations (écrire, repérer les éléments importants, synthétiser, comprendre, analyser).

Il intègre également un accompagnement dans le repérage et la mise en œuvre de méthodologies d'apprentissage.

L'API s'impose à tous les parcours qu'ils soient complets ou allégés. Les objectifs sont fixés par l'arrêté :

- évaluer le niveau de départ de l'apprenant
- réaliser une cartographie des niveaux des apprenants
- adapter l'enseignement
- mettre en place un dispositif de soutien (TPG)
- comprendre le sens des mots / consignes : Définir, identifier, argumenter.....
- s'approprier la méthodologie d'analyse.

##### *b) Le suivi pédagogique individualisé des apprenants*

L'objectif du suivi est de poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation.

Il se structure autour :

- d'entretiens avec l'apprenant à partir des objectifs formulés dans le cadre de l'accompagnement pédagogique individualisé

- d'un apport d'éléments complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant.

### Travaux Personnels Guidés (TPG) :

Les Travaux Personnels Guidés représentent 35 heures dans le programme de formation et sont répartis dans les différents modules.

L'objectif est d'accompagner le travail personnel (travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions).

Ils se définissent par un accompagnement individuel pour les apprenants les plus en difficulté, à partir d'objectifs définis en suivi pédagogique individualisé.

Ils peuvent prendre la forme d'un travail guidé collectif pour faciliter le travail personnel de l'apprenant (apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs). Il concerne tant les méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite que dans le domaine de l'analyse de l'information, afin de développer les compétences de l'apprenant sur le traitement de l'information (hiérarchiser, analyser, interpréter, restituer les informations).

Les méthodes pédagogiques proposées sont variées et s'adaptent aux situations et à la singularité de l'apprenant.

#### *c) Le Port folio : livret de suivi des périodes en milieu professionnel*

Ce document est destiné au suivi du parcours de formation et du développement des compétences.

#### **Les objectifs principaux de cet outil sont :**

- de favoriser une analyse de la pratique qui conduit à la professionnalisation
- de faire le lien entre la formation théorique et la pratique sur le terrain
- de suivre la progression au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Cet outil permet :

- d'effectuer un bilan de chaque période en milieu professionnel pour identifier les acquis, les points positifs, les difficultés et les éléments restant à acquérir
- de réaliser une auto-évaluation des compétences acquises permettant un échange avec le tuteur.

Dans le cadre de l'apprentissage, le portfolio permet de réaliser **4 bilans de périodes formatives en milieu professionnel** que ce soit au sein ou en dehors de la structure employeur.

## VIII. LE DISPOSITIF D'APPRENTISSAGE

L'institut de formation du Centre Hospitalier de Narbonne a ouvert 10 places en apprentissage en 2020, dispositif reconduit en 2021. Le fil conducteur est d'accompagner le processus de professionnalisation et le développement d'une identité professionnelle, en partenariat avec les employeurs et les maîtres d'apprentissage.

Cette orientation permet également de mieux adapter l'offre en professionnels formés aux besoins du territoire et de favoriser leur maintien sur le territoire Est Audois après diplomation.

Ce dispositif permet par ailleurs d'apporter une rémunération aux apprenants, limitant la précarisation. Les personnes entrant dans le dispositif pourront ainsi faire face aux dépenses afférentes au suivi de la formation (logement, déplacements, acquisition de véhicule.....). En 2021, Le dispositif d'apprentissage peut être mobilisé hors quotas et se voit encadré par le texte du 10 juin 2021.

Le dispositif mis en œuvre s'appuie sur un conventionnement avec deux Centres de Formation d'Apprentis.

### 1. LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un Contrat de travail écrit à Durée Limitée (CDL) ou à Durée Indéterminée (CDI) entre un salarié et un employeur. Il permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise, sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage, et en centre de formation (IFAS).

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignements théoriques à l'IFAS couplés à l'acquisition de compétences métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé un contrat de travail. Il peut entrer en formation dans les 3 mois qui précèdent ou suivent le début du contrat d'apprentissage.

### 2. L'IMPACT ATTENDU

La formation par la voie de l'apprentissage peut avoir un impact majeur sur la réponse aux besoins en professionnels de santé du territoire, en constante augmentation, dont la population est vieillissante.

Par ailleurs, la mise en place d'un tel dispositif permet aux apprenants, dès l'entrée en formation, de pouvoir vivre confortablement pendant cette période. La rémunération, à travers un contrat de travail, limite le risque de précarisation des apprenants.

Au regard des besoins en santé du territoire, l'apprentissage doit pouvoir assurer le maintien des professionnels formés sur le territoire à travers un dispositif GAGNANT/GAGNANT :

- Les apprenants engagés dans un contrat d'apprentissage étant en activité professionnelle se voient servir un salaire qui leur permet de suivre sereinement la formation.
- Les apprenants sortent dès l'entrée en formation du dispositif de demandeur d'emploi.

- Les employeurs contractualisant trouvent des solutions pérennes répondant aux problématiques locales de recrutement notamment pour les EHPAD.

### 3. LA REMUNERATION

16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
27% du Smic	43% du Smic	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	Salaire le + élevé entre 100% du Smic et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

### 4. LE DISPOSITIF PEDAGOGIQUE

#### a) La formation théorique

La formation par la voie de l'apprentissage se déroule pendant une durée maximale de 18 mois, en alternance entre :

- des périodes d'activité professionnelle, hors du temps de formation, chez l'employeur avec lequel le contrat d'apprentissage a été conclu
- des périodes de formation à l'institut et en milieu professionnel dans le cadre de la formation clinique.

L'organisation pédagogique définie vise à répondre au projet professionnel de l'apprenti et aux besoins de l'employeur. Les périodes en dehors du temps de formation sont réparties d'un commun accord en fonction des besoins définis entre l'employeur, l'apprenti et le Directeur de l'institut, et le cas échéant le Centre de Formation d'Apprentis.

Pendant ces périodes hors temps de formation, l'apprenti peut être mis à disposition d'un autre employeur dans les conditions répondant à la réglementation en vigueur.

L'enseignement est identique à la voie classique et se différencie uniquement sur la durée du parcours. Elle comprend les 5 blocs de compétences à acquérir, dispensés sous forme de cours en présentiel ou à distance via la plateforme numérique, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques.

#### b) La formation clinique

Les périodes de stages sont effectuées au sein ou en dehors de la structure de l'employeur et répondent aux objectifs et à la durée de chaque période définie par la maquette de formation.

L'enseignement en milieu professionnel comprend quatre périodes d'immersion professionnelle (3 périodes de 5 semaines et une dernière de 7 semaines). Ces immersions seront effectuées pour partie chez l'employeur et dans différentes structures employeurs,

publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées. L'apprenti renseigne le portfolio afin d'évaluer ses compétences acquises en milieu professionnel.

Pour l'institut du centre hospitalier de Narbonne, les apprentis suivent les mêmes enseignements et évaluations que les autres apprenants de l'institut.

### *c) Le maître d'apprentissage*

Le parcours en apprentissage se caractérise par un double accompagnement : les formateurs et le maître d'apprentissage.

**Dans la cadre du parcours de formation de l'apprenti, le maître d'apprentissage est celui qui :**

- accueille l'apprenti dans l'entreprise,
- présente le personnel et les activités de l'entreprise à l'apprenti,
- informe l'apprenti de l'ensemble des règles et usages internes à l'entreprise,
- accompagne l'apprenti dans la découverte du métier,
- organise et planifie le poste de travail de l'apprenti.

Il est en lien constant tant avec les formateurs de l'Institut que le Centre de Formation en Apprentissage.

## **IX. LE PROCESSUS DE CERTIFICATION**

La démarche qualité a été impulsée en 2020 par la Région. Elle correspond à l'action 8 du schéma régional des formations sanitaires et sociales de l'Occitanie : « renforcer et harmoniser la qualité de l'offre de formation par la mise en œuvre d'un charte qualité pour les organismes de formations sanitaires et sociales ».

Le contexte se caractérise par :

- L'universitarisation post-bac des formations sanitaires et sociales intégrant l'exigence progressive des démarches qualité universitaires entraînant les Instituts de Formations paramédicales.
- La mise en œuvre de la loi n° 2018-771 du 05/09/2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et du décret et arrêté d'application du 06/06/2019 relatifs à la mise en œuvre de la démarche qualité QUALIOPI.
- L'accès aux formations infirmières et aides-soignantes à la formation professionnelle financée par les OPCO (organisme OPérateurs de COmpétences) qui imposeront à terme la certification afin d'accorder les prises en charge.

La démarche qualité a fait l'objet d'un accompagnement par la Région en 2020 avec l'appui d'un cabinet conseil afin de sensibiliser et d'enclencher la démarche qualité.

Les instituts de Narbonne et Lézignan-Corbières s'inscrivent dès 2022 dans la mise en œuvre de la démarche qualité et de la certification QUALIOPi. Pour y répondre les instituts seront accompagnés par un cabinet conseil.

## X. CONCLUSION

Les équipes pédagogiques des instituts ont non seulement le souci permanent de respecter au mieux la réglementation et ses évolutions, afin de s'adapter aux multiples parcours scolaires et professionnels des élèves, pour leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires à leur futur exercice mais aussi la volonté d'inscrire leur action pédagogique dans une véritable démarche de santé publique.

Nous avons pour ambition de former des professionnels compétents, responsables et capables de répondre aux besoins en santé de la population et des structures du territoire.

Il s'agit également de favoriser les capacités d'adaptation des professionnels de santé formés au sein de nos instituts, en faisant vivre les valeurs de notre art véhiculées à travers notre projet pédagogique : respect, dignité, probité, responsabilité, implication, ..... Valeurs qui nous ont été transmises par nos pairs pour donner du sens à nos pratiques et être des passeurs d'humanité. Telle est notre ambition, telle est la mission que nous souhaitons assigner à nos Instituts à travers ce projet pédagogique.

La déclinaison du projet pédagogique de formation aide-soignant s'inscrit dans un socle commun des Instituts de formation du Centre Hospitalier de Narbonne et du Centre hospitalier de Lézignan-Corbières. Il favorise le partage entre les équipes pédagogiques qui s'enrichissent mutuellement par leurs échanges de pratiques pour « construire ensemble », en s'appuyant sur des « savoirs faire » partagés. Cette mise en œuvre ne peut avoir de raison d'être que si elle sait s'adapter aux moyens et à l'environnement ainsi qu'aux spécificités locales des instituts autour du socle commun.

Ce projet pédagogique donne la trajectoire cible des instituts des Centres Hospitaliers de Narbonne et de Lézignan-Corbières dont l'expression doit laisser la place au particularisme local.

Depuis juin 2018, toutes les thématiques abordées sont traitées dans le cadre de groupes de travail au sein des deux Instituts. On trouve de nombreuses expressions de cette nouvelle approche par l'élaboration de contenus pédagogiques partagés, de journées de regroupement inter IFAS, de construction d'outils communs. Toute démarche projet est, à ce jour, d'emblée engagée dans la dimension mutualisée des deux instituts. Nous avançons dans un développement d'une culture commune socle de cette nouvelle identité qui se construit.

Par ailleurs l'orientation en faveur du développement de l'apprentissage a trouvé un succès auprès des structures type EHPAD qui nous incite à poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif et d'envisager de le développer dans le cadre du projet de relocalisation prévu en 2023. Enfin, la dimension intergénérationnelle viendra promouvoir le développement de compétences dans une approche civique partagée et fera l'objet de réflexions constructives.

### Annexe 1 : Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant : approche par compétences

#### Blocs de compétences

#### Compétences

**Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale**

1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires  
2- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

**Bloc 2 – Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration**

3 – Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins  
4 – Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne  
5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

**Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants**

6 – Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage  
7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

**Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention**

8 – Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés  
9 – Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnement en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

**Bloc 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques**

10 – Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités  
11 – Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

**Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale : 168 h**

**Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale : 147h**  
**Objectifs :**  
 - Identifier le rôle de l'AS dans la situation de la vie quotidienne  
 - Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation et les besoins de la personne  
 - Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation de la situation  
 - Evaluer l'accompagnement mis en œuvre et le réajuster

**Raisonnement et démarche clinique :**  
 autonomie, besoins, capacités, fragilités, ressources

**Les principales situations de vie :**  
 maternité, handicap, vieillissement, fin de vie

**RÔLE AS**

**Les aidants**

**La réalisation des soins de la vie quotidienne :**  
 approche théorique et pratique

**Les activités d'accompagnement à la vie sociale :** réalisation, évaluation et réajustement

**Evaluation de la situation et des besoins d'une personne :** autonomie, besoins, cycles de vie, développement psychosocial, droits des patients, déficience et handicap

**La santé :** santé publique, santé environnement, le système de santé français, le parcours de soins

**Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque : 21h**  
**Objectifs :**

- Identifier et analyser les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne
- Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates
- Evaluer ces actions et les réajuster

**L'identification et l'analyse des situations à risques et des fragilités, les mesures préventives et leur évaluation :** maltraitance, fragilités, transmissions d'information, environnement, actions de prévention

**Evaluation du bloc de compétence**  
 - Etude de situation  
 - Evaluation des compétences en stage

## Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration : 294 h

### Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne : 77h

#### Objectifs :

- Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de la personne
- Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation
- Relever et analyser une donnée par rapport à des normes, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude
- Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin.

**Notions sur les pathologies prévalentes :**  
concepts maladie, soin, vocabulaire professionnel, anatomie physiologie appareils, systèmes, physiopathologie, douleur, psychiatrie, vieillissement

**Evaluation de l'état clinique d'une personne, des changements de cet état clinique :** méthodologie du raisonnement clinique, PV, prélèvements non stériles, évaluation douleur, évaluation escarre

AFGSU

Notions de pharmacologie : classes médicamenteuses; modes d'administration, conséquences, oxygénothérapie

Les soins en situation aigüe : cadre réglementaire, rôle AS, parcours de soins, équipe, évaluation, soins, DMS, aide aux soins

Module 4 : Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement 182h

#### Objectifs :

- Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation
- Evaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster

### Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée : 35h

#### Objectifs :

- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements
- Evaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie
- Utiliser les aides à la manutention (matériels)
- Identifier les situations à risques pour la personne et pour soi-même et les mesures de prévention appropriées

**L'installation et le déplacement des personnes :**  
physiologie du mouvement, éléments constitutifs d'un déplacement, évaluation des capacités, mobilisation, aide à la marche, prévention ankyloses

**Les techniques de mobilisation et la prévention des risques pour la personne et pour le professionnel :** identification des risques pour les patients et les professionnels, port de charge et conséquences, règles, accidents dorsolombaires, différences techniques, prévention des TMS, prévention des chutes

#### Evaluation du bloc de compétence

- Etude de situation comportant une évaluation des connaissances en lien avec les modules 3 et 4
- Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5
- Evaluation des compétences en stage

### Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants : 91h

**Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage : 70h**

**Objectifs :**

- Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect de la déontologie et des valeurs professionnelles
- Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation

Information et droits des patients : notions réglementaires, législatives, secret médical, professionnel, consentement, contentions, droit des patients, AS et information, bientraitance

Relation et communication à la personne soignée, à l'entourage et aux aidants : développement psychosociologique, lien social, valeurs et principes, situations spécifiques : violence, désorientation, handicap, fin de vie, pathologie chronique, concept de mort

Les techniques de communication : observation, entretien, écoute active, reformulation, communication verbale, non verbale, jeu et animation, éducation à la santé, démarche éthique, animation thérapeutique en équipe

**Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs : 21h**

**Objectifs :**

- Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure
- Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation

Formation des pairs et accueil de nouveaux professionnels : transmission d'informations, projet et objectifs de formation, tutorat et accompagnement, transmissions de savoir-faire, évaluation des acquis

**Evaluation du bloc de compétence**  
- Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée  
- Evaluation des compétences en stage

Démarche d'information, d'éducation et de prévention : éducation de la santé, hygiène de vie, sécurité domestique

Initiation langue étrangère ou anglais professionnel

**Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention : 35h**

**Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés**

**Objectifs :**

- Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d'entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées
- Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins
- Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile
- Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures
- Repérer les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées

Infection, désinfection et prévention des risques : les mécanismes de l'infection, les techniques de nettoyage, bio nettoyage, désinfection, stérilisation, AES, risques infectieux dans différents milieux de soins, IAS, ATB résistance

Règles, bonnes pratiques et recommandations : HAS, circuits des déchets à l'hôpital, règles d'identification, utilisation des produits, fiches techniques, isolements, stockage, évacuation des déchets

Réalisation des opérations d'entretien des locaux et des matériels : hygiène quotidienne de l'environnement du patient, nettoyage, désinfection matériels et environnement direct du patient, prévention IAS, isolements, élimination des déchets et normes réglementaires, entretien matériel chirurgical, montage, entretien matériel (soins aigus), anomalies

- Evaluation du bloc de compétence**
- Evaluation des connaissances à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage
  - Evaluation des compétences en stage

## Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité, gestion des risques : 105h

### Module 9 : Traitement des informations : 35h

#### Objectifs :

- Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins, transcrire et transmettre les données recueillies
- Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique...)
- Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et les actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins ou de vie.

#### Techniques de communication écrite

Traitement des informations : information et continuité des soins, DDS, transmissions de données, informatique

- Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée
- Evaluation des compétences en stage

### Module 10 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques

#### Objectifs :

- Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux de situation d'intervention
- Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants
- Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation
- Identifier les événements indésirables et les non-conformités
- Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins
- Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences

Travail en équipe pluriprofessionnelle : équipe de soins et responsabilités, collaboration avec IDE, organisation du travail, législation du travail, planifications des soins, positionnement professionnel, projet de soins, de vie, animation de groupes, réunion de travail, les professions de santé

Démarche qualité et gestion des risques : certification des établissements de santé, démarche d'autoévaluation, indicateurs qualité, méthode et outils d'analyse des pratiques, éthique, développement durable, événements indésirables, risques sanitaires, veille professionnelle



IFAS / IFAS DU CENTRE HOSPITALIER DE BARBONNE

2021 Semestres 1 / 3 / 5

Semestres 2 / 4  
Semestre 6

2022

Mois	2021					2022					2022				
	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
23/08/2021															
27/08/2021															
30/08/2021	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
06/09/2021	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
13/09/2021	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
20/09/2021	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
27/09/2021	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
04/10/2021	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
11/10/2021	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
18/10/2021	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
25/10/2021	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
01/11/2021	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
08/11/2021	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
15/11/2021	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
22/11/2021	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
29/11/2021	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
06/12/2021	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
13/12/2021	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
20/12/2021	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
27/12/2021	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
03/01/2022	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3
10/01/2022	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3
17/01/2022	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3
24/01/2022	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3
31/01/2022	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3
07/02/2022	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6
14/02/2022	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6
21/02/2022	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6
28/02/2022	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6
07/03/2022	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6
14/03/2022	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6
21/03/2022	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6	M6
28/03/2022	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7
04/04/2022	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7
11/04/2022	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7
18/04/2022	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7
25/04/2022	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7	M7
02/05/2022	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2
09/05/2022	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2
16/05/2022	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2
23/05/2022	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2
30/05/2022	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2
06/06/2022	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10
13/06/2022	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10
20/06/2022	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10
27/06/2022	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10
04/07/2022	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10
11/07/2022	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10
18/07/2022	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10
25/07/2022	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10
01/08/2022	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10
08/08/2022	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10
15/08/2022	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10
22/08/2022	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10
29/08/2022	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10	M10
05/09/2022	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3
12/09/2022	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3
19/09/2022	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3
26/09/2022	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3
03/10/2022	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3
10/10/2022	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3
17/10/2022	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3
24/10/2022	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3
31/10/2022	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3
07/11/2022	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3
14/11/2022	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3
21/11/2022	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3
28/11/2022	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3	S3

TOUSSAINT NOEL HIVER Printemps ETE

\* IFAS : planning sous réserve du nouveau référentiel

- S = STAGE
- SS = SERVICE SANITAIRE
- SP = STAGE PROJET PROFESSIONNEL
- C = COURS
- V = VACANCES
- EMPLOYEUR CFA

IFAS CH LÉZIGNAN-CORBIERES - PLANIFICATION PROMOTION 2021/2022

SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE			JANVIER								
06/09/2021	13/09/2021	20/09/2021	27/09/2021	04/10/2021	11/10/2021	18/10/2021	25/10/2021	01/11/2021	08/11/2021	15/11/2021	22/11/2021	29/11/2021	06/12/2021	13/12/2021	20/12/2021	27/12/2021	03/01/2022	10/01/2022	17/01/2022	
12/09/2021	19/09/2021	26/09/2021	03/10/2021	10/10/2021	17/10/2021	24/10/2021	31/10/2021	07/11/2021	14/11/2021	21/11/2021	28/11/2021	05/12/2021	12/12/2021	19/12/2021	26/12/2021	02/01/2022	09/01/2022	16/01/2022	23/01/2022	
M1 28H	M1 35H	M1 21H	M1 35H	M1 28H	M2 21H	M5 35H	M8 35H	S1 35H	S1 35H	S1 35H	S1 35H	S1 35H	M3 28H	M3 35H	VI 35H	VZ 35H	M3/M4 35H	M4 35H	M4 35H	
7 H API	14H API	M1 7h TPG	14h API	M1 7h TPG	14h API	M1 7h TPG	M3 7h TPG	M3 7h TPG	M3 7h TPG											
Accompagnement Pédagogique Individualisé 35h																				
DA1 : accompagnement des soins			DA2			DA4			DA2			DA1			DA2			DA2		

TOUSSAINT

NOEL

FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI											
24/01/2022	31/01/2022	07/02/2022	14/02/2022	21/02/2022	28/02/2022	07/03/2022	14/03/2022	21/03/2022	28/03/2022	04/04/2022	11/04/2022	18/04/2022	25/04/2022	02/05/2022	09/05/2022	16/05/2022	23/05/2022	30/05/2022		
30/01/2022	06/02/2022	13/02/2022	20/02/2022	27/02/2022	06/03/2022	13/03/2022	20/03/2022	27/03/2022	03/04/2022	10/04/2022	17/04/2022	24/04/2022	01/05/2022	08/05/2022	15/05/2022	22/05/2022	29/05/2022	05/06/2022		
M4 35H	M4 35H	M6 35H	M6 35H	M6 35H	M6 35H	M6 28H	M4/M6 21h/7h	M6 28H	M4/M6 21h/7h	M7 21H	M9 35H	M10 35H	V3 35H	S3 35H	S3 35H	S3 35H	S3 35H	S3 35H		
						M6 7h TPG	M4 7h TPG	M6 7h TPG	M4 7h TPG	M7 7h TPG	M7 7h TPG									
DA 3			DA2			DA2			DA3			DA5			DA2			D		

HIVER

PRINTEMPS

JUIN			JUILLET				
06/06/2022	13/06/2022	20/06/2022	27/06/2022	04/07/2022	11/07/2022	18/07/2022	25/07/2022
12/06/2022	19/06/2022	26/06/2022	03/07/2022	10/07/2022	17/07/2022	24/07/2022	31/07/2022
M10 35H	SP 35H						
A5							

ÉTÉ

DA : Domaine d'activités

Module 1 : 5 semaines soit 175h - dont (21h API) et (7h TPG)
Module 2 : 1 semaine soit 35h - dont (14h API)
Module 5 : 1 semaine soit 35h
Module 8 : 1 semaine soit 35h
Stage 1 : 5 semaines soit 175h
Module 3 : 2 semaines soit 70h - dont (7h TPG)
V1 et V2 : 2 semaines
Module 3 / Module 4 : 5 semaines soit 175h
Module 6 : 1 semaine soit 35h
Stage 2 : 5 semaines soit 175h
Module 6 : 1 semaine soit 35h - dont (7h TPG)
Module 4 / Module 6 : 2 semaines soit 70h - dont (7h TPG)
Module 7 : 4 jours soit 28h - dont (7h TPG)
Module 9 : 1 semaine soit 35h
Module 10 : 1 semaine soit 35h
V3 : 1 semaine
Stage 3 : 5 semaines soit 175h
Module 10 : 1 semaine soit 35h
Stage P.4 : 7 semaines soit 245h
<b>Total théorie</b> : 22 semaines soit 770h - dont (35h TPG) et (35h API)
<b>Total stage</b> : 22 semaines soit 770h
<b>Vacances</b> : 3 semaines soit 105h